



CONTRAT D'INSCRIPTION

Entre l'établissement

Dénomination sociale : Les poneys du caté

Adresse : Hameau Gruchy-Greville Hague-50440 LA HAGUE

Téléphone: 0630353684 Courriel: lesponeysducate@laposte.net

Et le cavalier/cavalière

Nom et prénom :

Date de naissance :

Avec l'accord du responsable légal :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel (obligatoire) :

Sollicite son inscription :

0 au poney club « les poneys du caté »

0 à l'association « les galopins du caté » (tarif: 10 € pour l'année)

L'association organise sur l'année les concours internes, la soirée dansante, les jeux de Noël, les olympiades. L'adhésion n'est pas obligatoire mais les cavaliers ne pourront pas participer aux différentes activités proposées. (ne sera pas facturé sur le poney club car association, à régler en début d'année)

A Gréville Hague,

Le

Signature du représentant légal

Signature du cavalier

Signature de la directrice de l'établissement

AUTORISATION : Je soussigné(e),.....autorise l'enfant..... à pratiquer l'équitation dans le cadre des activités du poney club.

Reconnais que mon enfant reste sous ma responsabilité en dehors de son/ses heure(s) de cours d'équitation et m'engage au respect du règlement intérieur.

DROIT A L'IMAGE : Je soussigné(e),.....accepte la fixation de mon image et de celle de mon enfant, sur tous supports, et autorise l'association et le poney club à l'utiliser et à la diffuser dans le cadre de sa communication externe et/ou interne.

HOSPITALISATION : Je soussigné(e),.....autorise les représentants du poney club à faire hospitaliser mon enfant par le biais des pompiers, afin de lui prodiguer les soins nécessaires en cas d'accident au sein de l'établissement dans le cadre de la pratique de l'équitation, en extérieur ou en compétition.

Personne(s) a contacter si vous n'êtes pas disponible, en cas d'urgence :

NOM :.....PRENOM :.....

TEL :.....LIEN :.....

NOM :.....PRENOM :.....

TEL :.....LIEN :.....

REGLEMENT INTERIEUR : Je soussigné(e),....., les membres de ma famille et tout autres accompagnants, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du poney club et m'engage à le respecter et à le faire respecter. (Les sms et appels doivent se faire uniquement du lundi au samedi de 9h à 20 h maximum)

Les règles de facturation :

Les factures ne seront plus envoyées par mail.

Dans la feuille tarif et trimestre, vous avez les prix et les dates correspondant à chaque trimestre. Chaque PARENT ou ACCOMPAGNATEUR devront apporter le règlement au 1er cours de chaque trimestre et me le remettre sans quoi, votre enfant ne pourra effectuer la leçon.

Vous avez toujours la possibilité de régler par virement, il faut bien anticiper car la preuve du virement ne suffira pas pour monter.

Si des séances doivent être annulés de ma part, les séances seront déduites sur le 3ème trimestre. Je vous tiendrai informé avant le début du trimestre du montant de celui-ci si annulation.

Vous avez la possibilité d'apporter les 2 chèques correspondant aux 2 premiers trimestres. Ils seront encaissés la 1ère semaine de chaque nouveau trimestre.

Fait à : Le Signature(s) « Lu et approuvé, bon pour accord »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 2024/2025. L'inscription correspond à la prise de licence FFE 2022 ainsi qu'à la souscription à un forfait de 3 trimestre soit environ 30 séances pour l'année. La cotisation est un droit perçu par l'association attachée au poney club.

2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation suivant les prestations souscrites. Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque trimestre réalisé.

3. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales. Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE. La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr. Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

4. Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du club et affiché au club house. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

5. Fichier informatique

Le club dispose d'un fichier informatique recensant les données personnelles fournies par le cavalier. Ce dernier dispose d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

6. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

7. Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement. Elle n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants : remboursables au prorata sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation de plus d'un mois. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement. - Sous réserve des places disponibles et d'avoir prévenu de son absence au minimum 48 heures à l'avance, le cavalier momentanément empêché de venir à son cours pourra demander à reporter celui-ci à une date ultérieure une fois par trimestre. Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.